

Le 2 juin 2020

L'hon. Bill Morneau, C.P., député
Ministre des Finances
Finances Canada
Bill.Morneau@canada.ca

L'hon. Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de la Santé
Santé Canada
Patty.Hajdu@canada.ca

Objet : Mesures fédérales visant à reconnaître l'importante contribution des travailleurs de la santé canadiens en première ligne pendant la pandémie de COVID-19

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

Au nom de l'Association médicale canadienne (AMC) et des organisations membres du GIAS, qui représente 650 000 travailleurs de la santé au Canada, je vous écris pour recommander de nouvelles mesures fédérales afin d'atténuer les difficultés financières et les risques auxquels font face les travailleurs de la santé en première ligne (TSPL) pendant la pandémie de COVID-19.

Pour commencer, l'AMC appuie fermement les mesures que le gouvernement fédéral a prises jusqu'à maintenant pour atténuer les répercussions sanitaires et financières de la pandémie de COVID-19. Cependant, compte tenu des circonstances uniques des TSPL, d'autres mesures s'imposent pour reconnaître la pleine valeur de leur rôle, les risques auxquels leur famille et eux-mêmes sont exposés, ainsi que le fardeau financier qu'ils doivent gérer depuis le début de la crise. Tous les TSPL sont confrontés à de nombreux défis dans le cadre de leur travail vital en cette période incroyablement difficile, et ils méritent d'être reconnus pour leur importante contribution.

Aussi, nous recommandons que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes pour tous les TSPL :

- 1) **Offrir une déduction fiscale aux TSPL ayant couru un risque au cours de la pandémie de COVID-19, pour les remercier de leurs efforts héroïques.** Tous les TSPL qui fournissent des soins en personne au cours de la pandémie auraient le droit de déduire un montant prescrit de leur revenu, sur le modèle des déductions accordées aux membres des Forces armées canadiennes participant à des missions à risque modéré ou élevé.
- 2) **Offrir une subvention non imposable aux familles des TSPL décédés dans le cadre de la réponse à pandémie de COVID-19 ou d'une maladie professionnelle ou d'un trouble psychologique liés à cette réponse.** La subvention s'étendrait aux membres de la famille d'un TSPL décédés en raison du travail de ce dernier. L'AMC recommande que l'accès au Programme de subvention commémoratif, ou à une mesure semblable, soit accordé aux TSPL et aux membres de leur famille.
- 3) **Offrir une déduction fiscale pour logement d'urgence temporaire aux TSPL qui doivent assumer des frais de logement supplémentaires, ainsi qu'un crédit pour rénovation résidentielle aux TSPL qui doivent pratiquer l'éloignement sanitaire avec les membres de leur famille afin de prévenir la transmission de la COVID-19.** Tous les TSPL qui gagnent un revenu en travaillant dans un établissement de santé ou un service de santé publique, ou les personnes qui jouent un rôle

semblable (p. ex., membres du personnel paramédical ou d'entretien) auraient droit à la déduction et au crédit.

- 4) **Offrir une aide supplémentaire pour les services de garde en doublant la déduction déjà prévue.**
L'AMC recommande que les personnes susmentionnées aient droit à la déduction bonifiée.

Nous reconnaissons qu'il est important que le gouvernement puisse appliquer et administrer facilement les mesures prises, et que les TSPL les comprennent et puissent y accéder sans difficulté. Les recommandations ci-dessus assureront qu'une aide est offerte à de nombreux TSPL qui luttent contre la COVID-19, l'intention première étant de rendre cette aide la plus inclusive possible.

Une fois encore, nous félicitons le gouvernement fédéral pour sa réponse décisive et concrète à la pandémie. Nous devons maintenant veiller à ce qu'une aide exhaustive soit offerte à ceux qui travaillent à protéger la santé et la sécurité de tous les Canadiens. Je suis prêt à discuter de ces recommandations quand il vous plaira.

Veillez accepter mes salutations cordiales,



Sandy Buchman, M.D., CCFP(PC), FCFP
Président, Association médicale canadienne

Cette lettre est signée par les organisations suivantes :



Association médicale canadienne
Collège canadien des leaders en santé
Association médicale podiatrice canadienne

Association des facultés de médecine du Canada
Association canadienne de counseling et de psychothérapie
Association des psychiatres du Canada
Association canadienne des centres de santé communautaire
Société canadienne de psychologie
Association canadienne pour la radiologie d'intervention
Association dentaire canadienne
Association canadienne des technologues en radiation médicale
Association canadienne des hygiénistes dentaires
Société canadienne de science de laboratoire médical
Société canadienne de gestion de la nutrition
Association canadienne des sages-femmes
Association canadienne de médecine nucléaire
Alliance canadienne des massothérapeutes
Société canadienne des thérapeutes respiratoires
Association canadienne des ergothérapeutes
Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
Collège des médecins de famille du Canada
Association canadienne des optométristes
Association des infirmières et infirmiers du Canada
Les diététistes du Canada
Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux
Société canadienne d'ophtalmologie
SoinsSantéCAN
Société canadienne de chirurgie vasculaire
Association canadienne d'orthopédie
Association des paramédics du Canada
Pallium Canada
Association chiropratique canadienne
Association des pharmaciens du Canada
Association canadienne de physiothérapie
Orthophonie et audiologie Canada